

Une convention collective nationale pour les entreprises et salariés agricoles

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour (7 heures)

PRÉREQUIS

Sans prérequis

TARIF

Gratuite pour les contributeurs Vivea

NOMS, FONCTIONS DES INTERVENANTS

Pauline MAZIERES, chargée de mission emploi FDSEA 15.

ACCÈS EN SITUATION DE HANDICAP

Merci de prendre contact avec le responsable de stage afin d'envisager les aménagements possibles et personnaliser votre accueil.



COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE STAGE

Pauline MAZIERES — 04 71 45 56 30

Renseignements, pré-inscription, programme, bulletin d'inscription avec Conditions Générales de Service envoyés sur simple demande auprès du responsable de stage



95%

de taux de satisfaction stagiaires global.



Formations financées,
tout ou en partie, par VIVEA



ADASEA est certifiée
Certification QUALICERT référentiel
« des engagements certifiés pour la
FORMATION des entrepreneurs du vivant »
REviv/03

L'ADASEA du Cantal, organisme de formation agréé, associée à la FDSEA et aux Jeunes Agriculteurs du Cantal, proposent régulièrement des sessions de formations, concernant le domaine de l'emploi, le fonctionnement sociétair, l'installation, la prise de responsabilité et autres sujets liés à l'actualité.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capables de mettre en œuvre les nouvelles dispositions issues de la convention collective nationale: redéfinir le classement de son ou de ses salarié(s);
- Savoir expliquer à son/ou ses salarié(s) ces évolutions ;
- Savoir utiliser la nouvelle convention collective et l'accord d'entreprise pour attirer les compétences dont l'entreprise aura besoin à l'avenir.



DESRIPTIF / CONTENU DE LA FORMATION

Les articulations entre CCN pour son salarié et convention collective départementale, interdépartementale ou sectorielle; Identification des premiers impacts : nouvelle classification des emplois, de nouveaux salaires minima Technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel : les nouveaux critères pour classer l'emploi à compter du 1er janvier 2021

Reclasser son (ses) salarié(s) en fonction des critères

Les garanties accordées pour le reclassement serein du salarié déjà présent dans l'entreprise.



DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

- Le 12 Mars 2021 à St Flour;
- Le 15 Mars 2021 à Aurillac;
- Le 17 Mars 2021 à Mauriac.

(version du 09/03/2021)

Les formations ouvrent droit à un crédit d'impôt aux exploitants imposable au bénéfice réel dans la limite de 40h de formation par an (taux du smic *nb d'h). L'exploitant (e) peut se faire remplacer et bénéficier d'une aide au remplacement